

ASSOCIATION NATIONALE DES AVOCATS HONORAIRES FRANCAIS

Assemblée Générale

Mercredi 6 octobre 2021 à 10 Heures

4 Place de la Sorbonne Paris 75005

Membres présents ayant émargé : 52

Membres ayant donné pouvoirs : 83

cf feuille de présence et pouvoirs annexés

Le Président Olivier BENOIT remercie les membres présents, et présente les excuses du Vice-Président J-P BAYLE retenu à Bordeaux pour des raisons familiales.

Il remercie Chaleureusement le Président de TORRES, Christian BOEUF et Emmanuel GUEILHERS pour l'excellence de leur travail pendant la durée de leur mandat de 3 ans, terminé fin 2020.

Il accueille les nouveaux Présidents de Section présents, il donne connaissance de la liste des personnalités qui assisteront au déjeuner et qui représenteront le CNB, la Conférence des Bâtonniers, la CNBF ce qui est pour lui une marque d'estime pour l'ANAH.

1° Approbation du PV de l'AG du 11 MARS 2020

le PV est approuvé à l'unanimité

2° Rapport moral de l'exercice 2020 par le Président DE TORRES

Le Président de TORRES présente son rapport moral pour la mandature 2018 /2020.

Il a passé 3 années extraordinaires en tant que Président de l'Anah, a découvert des amis en visitant les différentes sections et tient à remercier Jean Paul et Janine Bayle pour l'organisation de l' G à Bordeaux qui a été un grand succès.

L'installation dans des locaux tout neufs, l'engagement d'une nouvelle secrétaire vont permettre encore un meilleur travail de l'Association.

Les relations avec la CNBF ont été pacifiées, les 13 délégués de l'Anah sont présents dans plusieurs commissions et la présence de B de Torres au bureau et à la commission de pilotage a permis une augmentation des pensions de 0,5 % au lieu des 0,2 % proposé.

Les relations avec le CNB ont été améliorées malgré la réponse négative pour la présence des Avocats honoraires dans les conseils de l'ordre.

Grâce au groupe d'Etudes, nous avons de bonnes relations avec la Chancellerie et Bernard tient à remercier J-M. BRAUNSCHWEIG, président de ce groupe. B de TORRES tient aussi à remercier P ESCHASSERIAUX pour avoir réussi à régler le problème de l'ancien site internet et J-C. MONCEAUX pour avoir recréé un nouveau site.

B de TORRES tient encore à remercier C BOEUF qui a beaucoup travaillé avec la commission sur la refonte des statuts qui ont été adoptés lors de l'AG du 13 mars 2019.

B. de TORRES remercie aussi D. et J. LECHESNE pour l'organisation de l'escapade à Reims qui n'a pu avoir lieu en 2020 en raison de l'épidémie de COVID et qu'ils ont accepté de reporter en 2021.

Enfin Bernard de TORRES tient à remercier très chaleureusement E GUEILHERS et JP DELANNOY pour leur travail très pointu de trésorier et de contrôleur des comptes et regrette profondément la non réélection d'Emmanuel qui n'est pas compréhensible.

Enfin B. de Torres déplore que l'institution de référents permettant la prise en charge de confrères en difficulté (J. MORVANT J.L. BERNARD LABARGE) n'ait réellement pu fonctionner.

Le Président Olivier BENOIT salue le bilan de la mandature du Président de TORRES et le remercie chaleureusement ainsi que toute son équipe.

Il propose de voter en bloc sur le rapport moral, (point N°2) le rapport financier, (point N° 3) sur celui du contrôleur des comptes, (point N° 4) sur le montant de la cotisation 2022, (Point N° 5) sur le budget prévisionnel (point 6 N°6) lorsque que tous ces points auront été examinés.

3°Rapport financier du Trésorier

Me Emmanuel GUEILHERS commente le rapport financier qu'il a établi pour l'exercice de l'année 2020 qui a été annexé aux convocations.

Les années ne se ressemblent pas au niveau des comptes puisque si l'année 2019 a été marquée par un excédent de 13 027,63 € €, ce rapport fait ressortir pour 2020 un déficit de 12 134,84 € qui s'explique par la conjonction de différentes circonstances:

- Augmentation des charges liées aux élections au Conseil d'administration (+ 6972 €)
- Importante baisse des cotisations en raison de l'Epidémie de Covid, les AG des Sections n'ayant pu avoir lieu en temps utile (-19 602 €)

Toutefois les réserves sont restées stables et il est probable que l'envoi des convocations par internet diminuera le coût des envois postaux et que la fin de la pandémie permettra aux sections de pouvoir recouvrer plus facilement les cotisations.

Il est donc important que les Présidents de Sections donnent les adresses mails de leurs adhérents et expliquent le rôle de l'Anah.(Travaux du Groupe d' Etudes, rôle au sein de la CNBF, guide de l'avocat honoraire, escapades, paiement par l' Anah de l'assurance responsabilité civile, bénévolats de nombreux confrères)

En revanche le coût des assurances reste important et il faudrait revoir les contrats.

M le Président Olivier BENOIT souligne l'aide remarquable apportée par Me GUEILHERS dans l'exercice de sa mission délicate pendant 3 ans et lui adresse les vifs remerciements de l'Anah.

4°rapport du Commissaire aux comptes

Me Jean Pierre DELANNOY présente son rapport es qualité de contrôleur des Comptes.

Celui-ci a pu vérifier l'ensemble des pièces comptables et n'a pas d'observations particulières à formuler, il certifie la régularité et la sincérité du bilan et des comptes soumis à approbation.

Ce rapport est annexé au présent procès-verbal.

5°fixation du montant de la cotisation nationale 2022.

Il est proposé de la maintenir à 60 € par an.

6° Budget Prévisionnel

La parole est donnée à J.LECHESNE en sa qualité de nouveau trésorier. Pour faire fonctionner notre Association, il faut un budget entre 50 000 à 55 000 € par an.

Soit recevoir les cotisations d'au moins 900 adhérents.
A ce jour nous avons encaissé 39 000 € (soit 650 adhérents) ce qui est insuffisant pour faire face aux frais.

Il n'est donc pas possible de diminuer la cotisation dont le recouvrement reste à la charge des Sections conformément aux statuts puisque pour adhérer à une Section, il faut d'abord être membre de l'Anah. Le Président rappelle en outre que les Sections, par leur proximité du terrain restent les mieux placées pour procéder à ce recouvrement en même temps que celui de leurs cotisations propres.

Il est ensuite procédé aux votes concernant les propositions N° 2, 3, 4, 5, 6.

A défaut d'opposition ou d'abstention, l'Assemblée approuve le rapport moral du Président de TORRES, les comptes, le budget prévisionnel et fixe à 60 € la cotisation pour l'année 2022.

7° Nomination de Jean Pierre DELANNOY en qualité de Contrôleur des comptes

Jean Pierre DELANNOY est désigné à l'unanimité en qualité de Contrôleur des comptes pour 3 années.

8° Nomination de Jean Charles HOUVERT en qualité de Contrôleur des comptes

Jean Charles HOUVERT est désigné en qualité de Contrôleur des comptes à l'unanimité pour 3 ans.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Président BENOIT prend la parole pour informer l'assemblée de ses démarches auprès du Garde des Sceaux et de L'Assemblée Nationale concernant la présence des Avocats Honoraires comme assesseurs dans les juridictions pénales.
Il indique avoir eu un retour positif des sections sous réserve de connaître les détails pratiques.
Il informe avoir contesté la position négative du CNB ce qui lui a valu une passe d'armes avec le Président.
- Il indique être intervenu auprès d'un barreau de Province pour manifester notre désaccord sur la demande de règlement de cotisation par les Avocats Honoraires, cette intervention a semble t il porté ses fruits car à ce jour il n'y a pas eu de demande de recouvrement.
- Le Président rappelle à l'Assemblée que le site de l'ANAH a été modernisé et que les Sections peuvent publier leurs lettres périodiques, gazettes et communications sur le site.

Guide de l'Avocat Honoraire

Michel SOUHAITE en charge de la refonte de ce guide rappelle qu'un courrier a été adressé à tous les Présidents de Section comprenant une maquette de ce guide.

Par ailleurs, les Sections ont été sollicitées pour participer au Comité de lecture et au financement.

Groupe d'études

JM BRAUNSCHWEIG, Président de ce groupe prend la parole.

Il rappelle que ce groupe existe depuis 30 ans et qu'il a été à l'origine d'importants rapports qui sont envoyés, outre aux membres de l'Anah, à de nombreuses personnalités, Ministres, Députés, Sénateurs, CNB, CNBF, Conférence des Bâtonniers, Bâtonniers...

Pour L' ANAH c'est une vitrine remarquable qui reflète le travail acharné des membres du groupe.

L'année passée 2 rapports ont ainsi été rédigés, l'un sur les violences conjugales (J. BAYLE, X. DELCROS) l'autre sur l'Avocat et la Constitution (X. DELCROS)

Janine BAYLE par des flashes continuera à informer sur l'évolution des textes. Lors de la dernière réunion, deux thèmes ont été choisis, l'Oralité des débats et la Responsabilité des Juges.

Naturellement tout membre de l'ANAH qui serait intéressé sera le bienvenu.

Le Président lève la séance et invite les membres inscrits au repas à se diriger vers le restaurant le Bouillon Racine.

Le Président
OLIVIER BENOIT

La Secrétaire Générale
Fr BUSSERON GENTY